

TARIFS PORTUAIRES 2022

1- GENERAL		Base tarifaire 2022	
		HT	TTC
Frais de gestion / relance contrat / impayé / escale non déclarée / recherche de navire inconnu	Forfait	30,00 €	36,00 €
Occupation du port ou des infrastructures du port sans autorisation	Forfait par jour	25,88 €	31,06 €
Frais de garde en fourrière	Forfait par jour	26,14 €	31,37 €
Autorisation de plaisance obtenue après le 15 septembre de l'année	Forfait	150,00 €	180,00 €
Frais d'enlèvement des navires: selon le type de manœuvre ou frais réel(s) (ex: grutage...)	réel		
En cas de modification d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ou d'amarrage en cours d'année, une régularisation sur le montant de la redevance sera effectuée.			
La redevance pourra être réalisée en plusieurs fois, à la demande de l'usager, dans le courant de l'année civile, dès réception de la redevance annuelle avec une dernière facture possible au mois de novembre de l'année en cours			

2- ACTIVITES DE LA PLAISANCE			
2-1 LISTE D'ATTENTE PLAISANCE			
Inscription sur liste d'attente	1ère fois	16,67 €	20,00 €
Renouvellement de liste d'attente	Annuel	8,33 €	10,00 €
2-2 OCCUPATION A TERRE A TITRE PRIVATIF AOT (construction et entretien à la charge de l'usager)			
Cabane	Le m ²	6,00 €	7,20 €
Terre-plein	Le m ²	3,00 €	3,60 €
Canalisation	Forfait	51,25 €	61,50 €
Réserve, Claire et Dégorgoir	Le m ²	0,21 €	0,25 €
2-3 EMPLACEMENT A TERRE EN AMARRAGE			
Mise à disposition d'une cabane	Le m ²	31,00 €	37,20 €
2-4 EMPLACEMENT DE NAVIRE			
<i>Formule de calcul = surface du navire (m²) x base tarifaire x coefficient portuaire</i>			
2-4-1 coefficient portuaire (applicable uniquement sur le tarif des navires de plaisance)			
Chenal de la Cayenne - Marennes	0,95	Bassin à Flot de Marennes	0,95
Chenal de l'Atelier - La Tremblade	0,95	Bassin à flot de la Tremblade	1,00
Chenal de la Route Neuve - La Tremblade	0,75	Chenal de Coux - Arvert	0,75
Chenal de la Grève à Duret - Arvert	0,75	Chenal d'Orivol - Etaules	0,70
Chenal des Grandes Roches - Etaules	0,70	Chenal de Chaillevette - Chaillevette	0,70
Chenal de Chatressac - Chaillevette	0,70	Chenal de Mornac-sur-Seudre	0,70
Chenal de L'Eguille sur Seudre	0,70		
2-4-2 Emplacement de navire à titre privatif AOT (construction et entretien à la charge de l'usager)			
Base tarifaire pour un navire de plaisance non classé		25,00 €	30,00 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance classé au patrimoine nautique (RGAOT)		50% du tarif de base	
2-4-3 Emplacement public en amarrage (construction à la charge du port)			
Base tarifaire pour un navire de plaisance non classé		35,00 €	42,00 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance classé au patrimoine nautique (RGAOT)		50% du tarif de base	
2-4-4 Bassin à Flot			
Base tarifaire pour un navire de plaisance sur quai, ponton et catway avec eau/électricité		45,00 €	54,00 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance sur un autre emplacement hors ponton sans eau/électricité		35,00 €	42,00 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance classé au patrimoine nautique (RGAOT)		50% du tarif de base	